

# 8-5.00 et 8-6.00 LA TÂCHE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (SECTEUR JEUNES)

## COMPOSITION DE LA TÂCHE AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE

<p><b>1. Activités selon l'article 8-6.03A :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation de cours et de leçons</li><li>• Activités étudiantes à l'horaire des élèves (obligatoires, créditable)</li></ul> <p>Temps moyen à observer au niveau de la Commission (sauf au préscolaire) : Cycle de 5 jours : 1230 minutes / 6 jours : 1476 minutes / 9 jours : 2214 minutes</p>
<p><b>2. Activités selon l'article 8-6.02 (complémentaires) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Récupération</li><li>• Encadrement</li><li>• Surveillance autre qu'accueil et déplacement</li><li>• Activités étudiantes hors horaire</li><li>• Activités de formation et d'éveil (au préscolaire en lieu et place de cours et leçons)</li></ul> <p>Tâche éducative 1. et 2. à ne pas dépasser pour chaque personne (si dépassement : 1/1000 par période de 45 à 60 minutes) Cycle de 5 jours : 1380 minutes / 6 jours : 1656 minutes / 9 jours : 2484 minutes</p>
<p><b>3. Autres activités selon 8-5.02 A 1- (ancien 27 heures)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Surveillance de l'accueil et déplacement</li><li>• Participation aux comités de la convention collective</li><li>• Préparation de cours et corrections</li><li>• Autres activités collectives ou individuelles</li></ul> <p>Le 27 heures 1. 2. et 3. À ne pas dépasser (dépassement = refus) Cycle de 5 jours : 1620 minutes / 6 jours : 1944 minutes / 9 jours : 2916 minutes</p>
<p><b>4. Travail de nature personnelle (relatif à des activités prévues à la fonction générale) selon 8-5.02 A 2)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Préparation d'activités de gestion de classe et de cours.</li><li>• Corrections</li></ul>

- Rencontres collectives et de parents, etc.

Semaine régulière de travail 1.2.3.4.

Cycle de 5 jours : 1740<sup>1</sup> minutes / 6 jours : 2088 minutes / 9 jours : 3132 minutes

## **8-5.00 et 8-6.00 LA TÂCHE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS AU SECONDAIRE**

### **1. Activités selon l'article 8-6.03A :**

- Présentation de cours et de leçons
- Activités étudiantes à l'horaire des élèves (obligatoires, créditable)

Temps moyen à observer au niveau de la Commission :

Cycle 5 jours : 1025 minutes ou 20,5 périodes 50 min. ou 13,6 périodes 75 minutes

Cycle 6 jours : 1230 minutes ou 24,6 périodes 50 min. ou 16,4 périodes 75 minutes

Cycle 9 jours : 1845 minutes ou 36,9 périodes 50 min. ou 24,6 périodes 75 minutes

### **2. Activités selon l'article 8-6.02 (complémentaires) :**

- Récupération
- Encadrement
- Surveillance autre qu'accueil et déplacement
- Activités étudiantes hors horaire (pastorale, harmonie, génie en herbe, arts plastiques, sports, acti-jeunes, etc...)

Tâche éducative 1. et 2. à ne pas dépasser pour chaque personne (si dépassement : 1/1000 par période de 45 à 60 minutes)

Cycle 5 jours : 1200 minutes ou 24,0 périodes 50 min. ou 16,0 périodes 75 minutes

Cycle 6 jours : 1440 minutes ou 28,8 périodes 50 min. ou 19,2 périodes 75 minutes

Cycle 9 jours : 2160 minutes ou 43,2 périodes 50 min. ou 28,8 périodes 75 minutes

### **3. Autres activités selon 8-5.02 A 1) (ancien 27 heures)**

- Surveillance de l'accueil et déplacement
- Participation aux comités de la convention collective
- Préparation de cours et corrections
- Autres activités collectives ou individuelles

27 heures : 1. 2. et 3, à ne pas dépasser (dépassement = refus)

Cycle 5 jours : 1620 minutes ou 32,4 périodes 50 min. ou 21,6 périodes 75 minutes

Cycle 6 jours : 1944 minutes ou 38,9 périodes 50 min. ou 25,9 périodes 75 minutes

Cycle 9 jours : 2916 minutes ou 58,3 périodes 50 min. ou 38,9 périodes 75 minutes

### **4. Travail de nature personnelle (relatif à des activités prévues à la fonction générale) selon 8-5.02 A 2)**

- Préparation d'activités de gestion de classe et de cours
- Corrections,
- Rencontres collectives et de parents, etc...

Semaine régulière de travail : 1.2.3.4.

Cycle 5 jours : 1740 minutes<sup>1</sup> ou 34,8 périodes 50 min. ou 23,2 périodes 75 minutes

Cycle 6 jours : 2088 minutes ou 41,7 périodes 50 min. ou 27,8 périodes 75 minutes

Cycle 9 jours : 3132 minutes ou 62,6 périodes 50 min. ou 41,7 périodes 75 minutes

<sup>1</sup> Temps requis en 2003-2004; en 2004-2005 s'ajouteront 60 minutes et en 2005-2006 s'ajouteront en sus 120 autres minutes.

---

<sup>1</sup> Temps requis en 2003-2004; en 2004-2005 s'ajouteront 60 minutes et en 2005-2006 s'ajouteront en sus 120 autres minutes.